

2025/

Décision 2025/02



Retrait de la décision N°2024/52 portant ouverture de crédits au budget annexe Zone d'activité économique 61905/01

Par décision N°2024/52 du 20/12/2024, les ouvertures de crédits suivantes étaient validées :

Chapitre	Libellé	FD	RD	ID	IR
021					-4046.34
040/28128					4046.34
023		-4046.34			
042/6811		4046.34			

Or, par lettre recommandée reçue le 22/01/2025, Monsieur le Sous-Préfet sollicite le retrait de cette décision au motif que les mouvements budgétaires opérés ne respectent pas les dispositions de l'article L. 5217-10-6 du CGCT, prévoyant que l'exécutif, dans le cadre de la fongibilité des crédits en nomenclature M57, peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Les chapitres d'ordre sont donc également exclus de cette possibilité.

Considérant la demande de Monsieur le Sous-Prefet,

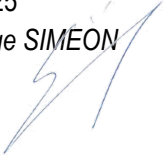

Vu la décision 2024/52 du 20/12/2024,

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

De procéder au retrait de la décision N°2024/52 du 20/12/2024 portant ouverture de crédits au budget annexe Zone d'activité économique 61905/01.

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 23/01/2025 Publication le 23/01/2025 Vu, Le Président – Serge SIMEON</p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambresis, le 23/01/2025 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p> 
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2025_02
Objet :	Décision N° 2025/02 - Retrait de la décision N°2024/52 portant ouverture de crédits au budget annexe Zone d'activité économique 61905/01
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200030633-20250123-DEC2025_02-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250123-DEC2025_02-AR-1-1_0.xml	text/xml	958 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2025.02.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250123-DEC2025_02-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	138.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 janvier 2025 à 15h09min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 janvier 2025 à 15h09min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 janvier 2025 à 15h09min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 janvier 2025 à 15h10min44s	Reçu par le MI le 2025-01-23